

Vous souhaitez recruter et (ou) faciliter le maintien en emploi de personnes en situation de handicap au sein de votre entreprise ?

Faites-vous accompagner par des experts
qui vous conseilleront et vous proposeront
des solutions adaptées à vos besoins !



Édito

De plus en plus d'entreprises sont confrontées à des difficultés de recrutement.

Cette situation impose de tous nous mobiliser pour trouver des solutions permettant de réduire ces tensions de recrutement. Une des pistes consiste pour les entreprises à élargir le sourcing de candidats pour améliorer leurs chances de pourvoir les postes.

L'insertion des personnes en situation de handicap est une priorité car au-delà de l'enjeu sociétal que cela constitue, il existe encore des inégalités importantes d'accès à l'emploi.

La situation de tension observée sur le marché du travail doit constituer une très belle opportunité pour les entreprises de s'orienter vers ce public, afin de répondre à leurs difficultés de recrutement.

Il existe aujourd'hui de nombreux conseils, outils, aides pour accompagner l'entreprise dans le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Toutefois ces dispositifs restent souvent méconnus. C'est la raison pour laquelle les partenaires œuvrant dans l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ont élaboré cette brochure qui vise à informer les entreprises de façon simple sur les dispositifs applicables.

Nous espérons que ce document permettra de répondre à vos questions et de vous engager dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Anouk LAVAURE

Directrice régionale
Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)

Sommaire

Points de repères sur l'écosystème insertion professionnelle, maintien et handicap

Cartographie des acteurs p.3

Je souhaite recruter et être accompagné dans l'intégration de mon collaborateur en situation de handicap !

Lieu Unique d'Accompagnement (LUA) pour les personnes en situation de handicap. Simplifiez-vous la vie ! p.4

FOCUS sur l'aide à l'embauche en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (aide Agefiph)..... p.5

FOCUS sur l'aide à l'accueil, à l'intégration et à l'évolution professionnelle (aide Agefiph)..... p.5

Je souhaite maintenir mon collaborateur en situation de handicap dans un emploi !

3 acteurs majeurs aux interventions complémentaires p.6

FOCUS sur l'aide à la recherche et mise en œuvre de solutions pour le maintien dans l'emploi (aide Agefiph) p.7

FOCUS sur l'aide à l'adaptation des situations de travail (aide Agefiph)..... p.7

FOCUS sur l'aide liée à la reconnaissance de la lourdeur du handicap-RLH (aide Agefiph)..... p.7

Je souhaite m'engager dans une démarche inclusive !

Offre de services de l'Agefiph p.8

Contacts

Contacts des Lieux Uniques d'Accompagnement (LUA) p.9

Contacts relatifs au maintien dans l'emploi..... p.10

Contacts pour aller plus loin dans la mise en place de votre politique handicap p.11

Points de repères sur l'écosystème insertion professionnelle, maintien et handicap





1.

**Je souhaite recruter
et être accompagné
dans l'intégration
de mon collaborateur
en situation de
handicap !**

Le Lieu Unique d'Accompagnement (LUA) Simplifiez-vous la vie !

France Travail et Cap emploi travaillent ensemble à l'amélioration et à la simplification des services à destination des employeurs pour le recrutement et l'intégration dans l'emploi des personnes en situation de handicap. **L'agence France Travail est le Lieu Unique d'Accompagnement** pour une offre de services intégrée réunissant les expertises des deux réseaux.

Les 2 bonnes raisons de faire appel à l'offre de services intégrée France Travail / Cap emploi :

BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT POUR VOS RECRUTEMENTS DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les conseillers vous proposent :

- » Une analyse de poste
- » L'appui à la rédaction de votre offre d'emploi
- » La recherche et la présentation de candidats correspondants à vos besoins
- » La mise en œuvre du/des services adaptés en fonction de votre besoin et du potentiel des candidats : présélection, immersion professionnelle, formation préalable, ...

Et vous informent sur :

- » Les aides financières et mesures pour l'emploi des personnes en situation de handicap
- » La réglementation, la législation sur le recrutement et la sécurisation

BESOIN LIÉ À LA COMPENSATION DU HANDICAP (ADAPTATION DU POSTE ET INTÉGRATION DU COLLABORATEUR)

Les conseillers Cap emploi, en coordination avec les conseillers France Travail et en fonction de vos besoins, vous accompagnent pour :

- » Une analyse de la situation de travail de la personne recrutée au regard de son handicap
- » Un diagnostic et des préconisations sur les adaptations et aménagements nécessaires
- » Un accompagnement à l'intégration de votre futur collaborateur par la sensibilisation au handicap de vos équipes et de vos managers
- » Un suivi dans l'emploi de votre collaborateur par Cap emploi
- » Un accès facilité **aux aides de droit commun et spécifiques** de l'Agefiph

» Alors n'hésitez pas ! Contactez votre LUA le plus proche (contacts en fin de brochure).

FOCUS sur l'aide à l'embauche en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (aide Agefiph)

L'aide est cumulable avec celle de 6 000€ pour la 1^{ère} année du contrat

C'EST QUOI ?

L'aide a pour objectif d'encourager l'employeur à recruter une personne handicapée en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Tout employeur de droit privé

MONTANT DE L'AIDE ?

Jusqu'à 4 000 € pour un contrat d'apprentissage et jusqu'à 5 000€ pour un contrat de professionnalisation en fonction de la durée du contrat

Son montant est proratisé au nombre de mois et à compter du 6^{ème} mois.

» Le jeune peut également être accompagné par le CFA.

QUELLES CONDITIONS ?

- » Elle est accordée pour la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- » Le salarié doit toujours faire partie de l'entreprise lors de la demande d'aide
- » D'une durée minimale de 6 mois avec une durée hebdomadaire de travail d'au moins égale à 24 heures

COMMENT LA SOLLICITER ?

Modalité d'accès : accès libre par l'employeur via une demande d'intervention sur www.agefiph.fr ou via la délégation Agefiph Centre-Val de Loire au 02 38 78 04 43

FOCUS sur l'aide à l'accueil, à l'intégration et à l'évolution professionnelle (aide Agefiph)

C'EST QUOI ?

L'aide a pour objectif d'accompagner et de sécuriser la prise de fonction et l'évolution professionnelle de la personne handicapée dans l'entreprise.

QUELLES CONDITIONS ?

L'aide est accordée sur la base d'un plan d'actions précisant les mesures que l'employeur met en place pour sécuriser la prise de fonctions ou l'évolution professionnelle du salarié.

L'aide vise à faciliter :

- » L'accueil et l'intégration de la personne handicapée nouvellement recrutée
- » L'accompagnement sur un nouveau poste dans le cadre d'évolution et/ou de mobilité professionnelle et/ou suite à une évolution de poste de travail ou des conditions d'exercice de l'activité du salarié handicapé

COMMENT LA SOLLICITER ?

Exclusivement sur prescription par un conseiller France Travail ou Cap emploi suite à un diagnostic du besoin

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Tout employeur d'un salarié en situation de handicap

MONTANT DE L'AIDE ?

3 150 € maximum

BON À SAVOIR

- L'aide est cumulable avec les autres aides de l'Agefiph et les aides de droit commun
- L'aide est renouvelable en fonction du besoin pour le même salarié
- L'entreprise peut être accompagnée dans ses démarches par le LUA



Une entreprise de création et d'entretien d'espaces verts a sollicité plusieurs aides :

Une personne déficiente intellectuellement titulaire d'un diplôme d'aménagements paysagers est accompagnée par un conseiller emploi du LUA de proximité.

Le conseiller présente le profil de cette personne à l'entreprise et met en place une immersion professionnelle en amont du recrutement.

Suite à cette immersion, l'entreprise décide de recruter la personne en CDI. Le conseiller Cap emploi du LUA mobilise pour l'entreprise « l'aide à l'accueil, à l'intégration et à l'évolution professionnelle des personnes handicapées de l'Agefiph » et met en place un accompagnement renforcé à la prise de poste :

- » Sensibilisation de l'employeur
- » Accompagnement du nouvel embauché au savoir être (coaching relation clients) et reprises des consignes (45 min par jour) afin de veiller à leur compréhension

Début 2023, mise en place d'une aide liée à la Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap (RLH)



2.

Je souhaite maintenir mon collaborateur en situation de handicap dans l'emploi !

Les 3 acteurs majeurs aux interventions complémentaires

Il s'agit d'accompagner les entreprises et les salariés confrontés à des problèmes de santé durant leurs carrières professionnelles. Ces problèmes peuvent empêcher un salarié d'accomplir correctement certaines tâches liées à son poste de travail (troubles musculo-squelettiques, maladies chroniques, ...). Si ces difficultés ne sont pas prises en charge, cela peut conduire à l'aggravation de l'état de santé du salarié jusqu'à la perte d'emploi. **Or, des solutions existent et il est important d'agir le plus tôt possible pour maintenir en emploi les personnes en situation de handicap.**

Lorsque les premières difficultés apparaissent sur le poste de travail, ou face à des arrêts de travail répétés ou longs, le salarié ou l'employeur peuvent contacter notamment les partenaires suivants :

- » Le Service de Prévention et de Santé au Travail (SPST)
- » Cap emploi
- » L'Agefiph

Ensemble, ces partenaires construisent des solutions adaptées :

- » **Maintien au poste de travail avec des aménagements organisationnels ou techniques**
- » Reclassement
- » Reconversion professionnelle

EN FONCTION DE LA SOLUTION RETENUE, DIVERSES AIDES HUMAINES, TECHNIQUES ET FINANCIÈRES PEUVENT ÊTRE MISES EN PLACE :

Service de Prévention et de Santé au Travail : accompagnement pluridisciplinaire

- » Le médecin du travail va évaluer les capacités fonctionnelles du salarié au regard de l'exigence du poste de travail et des conditions de travail
- » En collaboration avec son équipe (notamment ergonomes, assistante sociale du travail, infirmière, psychologue du travail, ...), il préconise des adaptations de la situation de travail, recommande un accompagnement socio-professionnel et oriente vers des partenaires
- » Salariés, employeurs, vous pouvez solliciter une visite avec le médecin du travail afin d'engager une démarche de maintien dans l'emploi

L'Agefiph et Cap emploi s'occupent spécifiquement des situations de handicap :

- » Cap emploi analyse la situation avec le service de prévention et de santé au travail, conseille l'employeur et la personne et les accompagne vers une solution adaptée
 - » L'Agefiph propose de l'information, des prestations et des aides au titre de la compensation du handicap (y compris financières)
- » Face aux difficultés, faites-vous accompagner par l'équipe pluridisciplinaire des Services de Prévention et de Santé au Travail et les partenaires du maintien dans l'emploi (contacts en fin de brochure).**

FOCUS sur l'aide à la recherche et mise en œuvre de solutions pour le maintien dans l'emploi (aide Agefiph)

C'EST QUOI ?

L'aide a pour objectif de permettre le maintien dans l'emploi d'une personne handicapée menacée dans son emploi en raison de l'inadéquation entre son handicap ou son état de santé et sa situation de travail.

Elle se décline désormais en 2 volets :

- » La recherche de solution (renouvelable 1 fois, soit 2 x 2 100 € maximum)
- » La mise en œuvre de solution (non renouvelable, soit 2 100 € maximum)

Taux de maintien global dans l'emploi : **97%** des situations

MONTANT DE L'AIDE ?

Forfait de 2 100 €

COMMENT LA SOLLICITER ?

www.agefiph.fr ou via la délégation Agefiph Centre-Val de Loire au **02 38 78 04 43**

Comment une entreprise industrielle a été accompagnée ?

Laurent est ouvrier dans le secteur de l'industrie. Il rencontre une problématique motrice qui nécessite un aménagement de son poste de travail. L'employeur a bénéficié de l'accompagnement de son Service de Prévention et de Santé au Travail puis de Cap emploi afin de trouver des solutions. La mise en place d'une table élévatrice et d'un siège assis / debout ont été identifiés. L'employeur a pu bénéficier d'une prise en charge de 70% du coût total de l'aménagement.

FOCUS sur l'aide à l'adaptation des situations de travail (aide Agefiph)

C'EST QUOI ?

Il s'agit de permettre l'insertion et / ou le maintien dans l'emploi par l'adaptation du poste de travail ou de télétravail d'une personne handicapée.

MONTANT DE L'AIDE ?

Évalué après analyse de chaque situation

COMMENT LA SOLLICITER ?

www.agefiph.fr ou via la délégation Agefiph Centre-Val de Loire au **02 38 78 04 43**



Comment une entreprise du bâtiment a été accompagnée ?

Un employeur du secteur du bâtiment a été informé par le médecin du travail d'un risque d'inaptitude d'un maçon arrêté depuis 18 mois suite à un accident du travail ayant pour séquelle la perte de la mobilité de la main gauche. Le médecin du travail lui a communiqué les coordonnées du Cap emploi afin de l'aider dans la recherche d'une solution de reclassement. Afin d'accompagner cette recherche, une aide de 2 100 € a été accordée par l'Agefiph. Un poste de magasinier a été identifié mais il nécessite une adaptation des commandes du transpalette. L'entreprise a pu bénéficier d'une prise en charge à 100 % au titre de la compensation du handicap.

FOCUS sur l'aide liée à la reconnaissance de la lourdeur du handicap - RLH (aide Agefiph)

C'EST QUOI ?

L'aide vise à compenser les surcoûts pérennes induits par le handicap d'une personne à son poste de travail, après aménagement optimal de celui-ci.

MONTANT DE L'AIDE ?

Le montant annuel de l'aide, par poste de travail occupé, est de :

- » Taux normal pour un EQTP à 100% = 6 336 €
- » Taux majoré pour un EQTP à 100% = 12 614,40 €

COMMENT LA SOLLICITER ?

www.agefiph.fr ou via la délégation Agefiph Centre-Val de Loire au **02 38 78 04 43**



Comment une entreprise de services a été accompagnée ?

Françoise a 55 ans et est conseillère de clientèle à distance. Elle souffre depuis plusieurs années d'une maladie chronique évolutive qui avait déjà nécessité la mise en place d'un aménagement de son poste de travail ainsi que d'une réorganisation de ses missions. Malgré ces adaptations son employeur constate une perte de productivité : lenteur d'exécution et des erreurs nécessitent des contrôles quotidiens de sa supérieure N+1. Après un accompagnement par Cap emploi, l'employeur a pu bénéficier d'une compensation financière (Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap = RLH) jusqu'au départ à la retraite de la salariée.



3.

Je souhaite m'engager dans une démarche inclusive !

L'Agefiph à vos côtés

1. Votre entreprise recherche des solutions adaptées pour développer l'emploi de personnes handicapées ?

Dans le cadre d'un accompagnement personnalisé, l'Agefiph vous propose un diagnostic destiné à construire, avec vous, un plan d'actions sur mesure. Trois niveaux sont proposés :

» **Informier, orienter et outiller :**

Un collaborateur de l'Agefiph vous apporte une information générale sur l'obligation d'emploi et l'emploi des personnes en situation de handicap: les interlocuteurs utiles, les outils et les solutions mobilisables. Dans ce premier pas vers l'inclusion du handicap, il vous guidera également pour solliciter les aides de l'Agefiph.

» **Analyser la situation de l'entreprise et co-construire un plan d'actions :**

Votre référent analyse, avec vous, vos besoins, enjeux, atouts et axes de développement. Vous construisez, ensemble, un plan d'actions adapté à ces besoins et à leurs caractéristiques.

» **Accompagner la mise en œuvre du plan d'actions :**

Sur la base du plan d'actions défini, votre référent vous accompagnera dans sa mise en œuvre : organisation d'actions d'informations et de sensibilisation de vos collaborateurs, appui à la mise en œuvre d'un projet particulier,

2. Vous souhaitez partager et faire évoluer vos pratiques sur la question du handicap ?

Rejoignez le Réseau des Référents Handicap !

Ce réseau vous permettra de rencontrer des entreprises rencontrant des situations similaires aux vôtres (question du recrutement, du maintien, ...) et vous permettra de trouver des idées, des sources d'inspiration pour mener vos actions en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

3. Vous souhaitez vous professionnaliser sur la thématique du handicap ?

Vous souhaitez renforcer votre connaissance du handicap et obtenir des leviers vous permettant de recruter, accompagner et maintenir en emploi dans de bonnes conditions. L'Agefiph vous propose un parcours composé de modules d'appui à la professionnalisation, mobilisables à votre rythme.

» **Alors n'hésitez pas !
Contactez l'équipe Entreprise de l'Agefiph Centre-Val de Loire (contacts en fin de brochure).**



Contacts des Lieux Uniques d'Accompagnement (LUA)



Cher

France Travail Aubigny-sur-Nère

Tél.: 02 48 81 52 93
entreprise.CEN0101
@pole-emploi.net

France Travail Bourges Baudens

Tél.: 02 48 68 38 25
entreprise.CEN0094
@pole-emploi.net

France Travail Bourges Prospective

Tél.: 02 48 69 73 86
entreprise.CEN0100
@pole-emploi.net

France Travail St-Amand- Montrond

Tél.: 02 48 61 53 66
entreprise.CEN0098
@pole-emploi.net

France Travail Vierzon

Tél.: 02 48 75 95 51
entreprise.CEN0097
@pole-emploi.net

Eure-et-Loir

France Travail Champhol

Tél.: 02 34 42 93 93
entreprise.CEN0493
@pole-emploi.net

France Travail Chartres

Tél.: 02 37 84 19 80
entreprise.CEN0088
@pole-emploi.net

France Travail Châteaudun

Tél.: 02 37 94 01 61
entreprise.CEN0086
@pole-emploi.net

France Travail Dreux

Tél.: 02 37 62 56 77
entreprise.CEN0082
@pole-emploi.net

France Travail Lucé

Tél.: 02 34 42 93 37
entreprise.CEN0080
@pole-emploi.net

France Travail Nogent-le- Rotrou

Tél.: 02 37 53 59 60
entreprise.CEN0087
@pole-emploi.net

France Travail Vernouillet

Tél.: 02 37 62 16 74
entreprise.CEN0077
@pole-emploi.net

Indre

France Travail Argenton-sur- Creuse

Tél.: 02 54 24 57 29
entreprise.CEN0012
@pole-emploi.net

France Travail Châteauroux Balsan

Tél.: 02 54 53 68 26
entreprise.CEN0007
@pole-emploi.net

France Travail Issoudun

Tél.: 02 54 03 38 06
entreprise.CEN0015
@pole-emploi.net

Indre-et-Loire

France Travail Amboise

Tél.: 02 47 30 62 01
entreprise.CEN0031
@pole-emploi.net

France Travail Chinon

Tél.: 02 47 93 52 19
entreprise.CEN0034
@pole-emploi.net

France Travail Joué-lès-Tours

Tél.: 02 47 67 67 02
entreprise.CEN0035
@pole-emploi.net

France Travail Loches

Tél.: 02 47 59 33 93
entreprise.CEN0033
@pole-emploi.net

France Travail St-Pierre-des- Corps

Tél.: 02 47 32 65 15
entreprise.CEN0037
@pole-emploi.net

France Travail St-Cyr-sur-Loire

Tél.: 02 47 88 20 49
entreprise.CEN0038
@pole-emploi.net

France Travail Tours Ronsard

Tél.: 02 47 46 51 35
entreprise.CEN0027
@pole-emploi.net

France Travail Tours 2 Lions

Tél.: 02 47 43 81 47
entreprise.CEN0026
@pole-emploi.net

Loir-et-Cher

France Travail Blois Laplace

Tél.: 02 54 55 72 01
entreprise.cen0047
@pole-emploi.net

France Travail Blois Gare

Tél.: 02 54 45 43 02
entreprise.cen0043
@pole-emploi.net

France Travail Romorantin- Lanthenay

Tél.: 02 54 95 36 62
entreprise.cen0046
@pole-emploi.net

France Travail Vendôme

Tél.: 02 54 77 35 38
entreprise.cen0045
@pole-emploi.net

Loiret

France Travail Orléans Nord

Tél.: 02 38 78 86 91
entreprise.CEN0065
@pole-emploi.net

France Travail Orléans Sud

Tél.: 02 38 49 54 80
entreprise.CEN0058
@pole-emploi.net

France Travail Orléans Est

Tél.: 02 38 79 85 21
entreprise.CEN0061
@pole-emploi.net

France Travail Orléans Ouest

Tél.: 02 38 42 61 11
entreprise.CEN0056
@pole-emploi.net

France Travail Pithiviers

Tél.: 02 38 32 75 43
entreprise.CEN0059
@pole-emploi.net

France Travail Montargis

Tél.: 02 38 95 09 51
entreprise.CEN0069
@pole-emploi.net

France Travail Gien

Tél.: 02 38 67 99 28
entreprise.CEN0060
@pole-emploi.net

Contacts relatifs au maintien dans l'emploi

Cher

Cher - APST18

Technopôle Lahitolle
8, rue Maurice Roy - CS 90005
18022 Bourges Cedex

Tél.: 02 48 23 22 40

Cap emploi 18 Prométhée Cher

12, rue Maurice Roy
Technopôle Lahitolle
18000 Bourges

Tél.: 02 48 67 51 51

Eure-et-Loir

Eure-et-Loir - SISTEL

21, rue Camille Marcille
CS 70142
28000 Chartres Cedex

Tél.: 02 37 25 16 00

Cap emploi 28 Phare 28

12, rue de Varize
28000 Chartres

Tél.: 02 37 88 32 32

Indre

Indre - AISMT36

Zone des chevaliers
17, rue Oscar Niemeyer
B.P 169
36003 Châteauroux Cedex

Tél.: 02 54 29 42 10

Cap emploi 36 Ohé Prométhée Indre

107, rue Ampère
36000 Châteauroux

Tél.: 02 54 60 54 30

Indre-et-Loire

Indre-et-Loire - APST37

2, avenue du Professeur Minkowski,
37170 Chambray-les-tours

Tél.: 02 47 37 66 76

Indre / Indre-et-Loire / Loir-et-Cher – SAN.T.BTP

30, rue François Hardouin
BP 57115
37071 Tours Cedex 2

Tél.: 02 47 42 84 10

Cap emploi 37 ARPS Handi-Emploi

45, rue du Mûrier
37540 Saint-Cyr-sur-Loire

Tél.: 02 47 85 30 30

Loir-et-Cher

Loir-et-Cher - APST41

1, rue Michel Bégon
41018 Blois Cedex

Tél.: 02 54 52 41 41

Cap emploi 41 Prométhée 41

260, rue Jacquard
41350 Vineuil

Tél.: 02 54 57 21 50

Loiret

Loiret - CIHL

235, rue des Sables de Sary
BP 81020
45774 Saran Cedex

Tél.: 02 38 71 89 00

Cap emploi 45 Prométhée 45

Pôle 45
4, impasse de Monbary
45140 Ormes

Tél.: 02 38 78 18 90

Contacts pour aller plus loin dans la mise en place de votre politique handicap



VOS référents Agefiph

Indre-et-Loire

Thierry HOROLD
t-horold@agefiph.asso.fr
Tél.: 02 38 78 04 58
Tél.: 06 17 63 87 65

Loiret

Guillaume PITOT
g-pitot@agefiph.asso.fr
Tél.: 02 38 78 04 51
Tél.: 06 03 19 15 50

Indre & Cher

Sandrine FOTIA-MAREZ
s-fotia-marez@agefiph.asso.fr
Tél.: 02 38 78 04 53
Tél.: 07 88 61 86 39

Loir-et-Cher & Eure-et-Loir

Myriam KHABIR
m-khabir@agefiph.asso.fr
Tél.: 02 38 78 04 57
Tél.: 06 76 36 76 48

DREETS

Direction régionale

de l'économie, de l'emploi,

du travail et des solidarités

12 place de l'Étape - CS 85809

45058 Orléans Cedex 1

Téléphone : 02 38 77 68 00

<https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr>

Pour toute question : dreets-cvl.pole2ec@dreets.gouv.fr